



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **27 juin 2016**

Délibération n° 2016-1327

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Vénissieux

objet : Puisoz - 27-29, boulevard Marcel Sembat - Approbation de la convention de projet urbain partenarial (PUP) avec la société Bouygues immobilier

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'aménagement

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Le Faou

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 7 juin 2016

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 29 juin 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Farih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Fenech, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, M. Gascon, Mme Geoffroy, MM. Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Hémon, Huguet, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à M. Kimelfeld), MM. Abadie (pouvoir à M. Grivel), Galliano (pouvoir à M. Colin), Charles (pouvoir à Mme Baume), Artigny (pouvoir à M. Hémon), Bravo (pouvoir à Mme Pietka), Butin (pouvoir à Mme Laurent), Forissier (pouvoir à M. Quiniou), Genin (pouvoir à M. Millet), Havard (pouvoir à M. Guillard), Mme Hobert (pouvoir à Mme Piantoni), M. Kabalo (pouvoir à M. Bret), Mme Leclerc (pouvoir à M. Vincendet), M. Roche (pouvoir à M. Suchet).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Roustan.

Conseil du 27 juin 2016**Délibération n° 2016-1327**

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commune (s) : Vénissieux

objet : **Puisoz - 27-29, boulevard Marcel Sembat - Approbation de la convention de projet urbain partenarial (PUP) avec la société Bouygues immobilier**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'aménagement

Le Conseil,

Vu le rapport du 2 juin 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le projet de développement du site du Puisoz, au nord-est de la Commune de Vénissieux, doit répondre aux objectifs principaux suivants :

- accueillir des équipements commerciaux structurants à l'échelle de l'agglomération, dans le cadre d'un projet urbain d'ensemble et d'une programmation mixte liant habitat, locaux tertiaires et d'activités, espaces publics, etc.,
- permettre la constitution d'une véritable "agrafe urbaine" Vénissieux, Lyon 8°, le parc de Parilly,
- contribuer à la création d'une polarité urbaine autour du pôle multimodal de Parilly.

Ce projet est inscrit à la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) approuvée par délibération n° 2015-0475 du Conseil de la Métropole de Lyon du 6 juillet 2015.

Au regard de ces objectifs et sur la base des orientations d'aménagement validées, la Métropole de Lyon a mis en œuvre une déclaration de projet valant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU), qui a fait l'objet d'une approbation par délibération n° 2016-1134 du Conseil métropolitain du 21 mars 2016.

Pour mettre en œuvre cette opération d'aménagement et à la suite d'une procédure de mise en concurrence organisée selon la procédure simplifiée prévue à l'article R 300-11 du code de l'urbanisme, la Métropole, par délibération séparée présentée à la séance de ce jour, a approuvé la désignation de l'aménageur, représenté par la société Lionheart, qui développera un programme prévisionnel de construction d'environ 180 000 mètres carrés de surface de plancher (SDP).

Cette opération génère des besoins en équipements publics, notamment des travaux de réaménagement et d'extension d'un groupe scolaire de 6 classes que la Ville de Vénissieux réalisera en maîtrise d'ouvrage directe. L'opération d'aménagement prendra à sa charge le coût de cet équipement à hauteur de 4 classes.

Instauration d'un périmètre élargi de participations

Les équipements scolaires réalisés bénéficiant à d'autres opérations immobilières en proximité du site du Puisoz, la Métropole a institué, par délibération séparée présentée à la séance de ce jour, un périmètre élargi de participations, conformément à l'article L 332-11-3 II du code de l'urbanisme comprenant, outre la partie sud de l'opération d'aménagement du Puisoz, les adresses 27-29, boulevard Marcel Sembat.

Participation de Bouygues immobilier au PEP et convention de PUP

La société Bouygues immobilier a prévu la réalisation d'un ensemble d'habitat collectif de 93 logements en accession libre en R+4 de 4 943 mètres carrés de surface de plancher au 27-29, boulevard Marcel Sembat. Le permis de construire en cours d'instruction a été déposé par la société Bouygues immobilier le 29 mars 2016. Compte tenu de l'utilité des équipements scolaires réalisés par la Ville de Vénissieux pour son projet, la société Bouygues immobilier accepte de contribuer financièrement à leur coût en signant une convention de projet urbain partenarial dans les conditions fixées aux articles L 332-11-3 et L 332-11-4 du code de l'urbanisme.

La société Bouygues immobilier financera le coût HT (maîtrise d'œuvre et travaux) des équipements scolaires répondant aux besoins induits par le programme de constructions qu'elle prévoit, à hauteur de 300 000 € correspondant au coût d'une demi-classe de groupe scolaire.

La Ville de Vénissieux sera signataire, en qualité de bénéficiaire de la participation destinée à financer la part des équipements communaux ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Approuve la convention de projet urbain partenarial à passer entre la Métropole de Lyon, la Commune de Vénissieux et la société Bouygues immobilier, pour la réalisation d'un programme de 4 943 mètres carrés de surface de plancher (SDP), soit environ 93 logements.

2° - Prend acte du programme des équipements publics de la Commune de Vénissieux et de la participation de la société Bouygues immobilier à leur financement, pour un montant de 300 000 € HT.

3° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 29 juin 2016.